

---

**Locmaria Grand-Champs**  
**Plan Local d'urbanisme**  
**Révision**



***Enquête Publique du 2 septembre 2024 au 3 octobre 2024***

Arrêté Municipal n°2024-080 du 12 Août 2024

---

*Rapport d'enquête le 21 novembre 2024*

**I - RAPPORT**

## SOMMAIRE

1. CONTEXTE GÉNÉRAL	
1.1 Les quatre objectifs de la révision du PLU.....	4
1.2 La situation géographique. ....	4
1.3 La situation administrative.....	4
2. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	
2.1 Le milieu physique. ....	4
2.2 Les ressources en eau et la gestion. ....	4
2.3 Les risques majeurs .....	5
2.4 Les nuisances et les pollutions. ....	5
2.5 Le milieu naturel.....	5
2.6 Les ressources énergétiques.....	6
3. TERRITOIRE ET POPULATION	
3.1 L'organisation du territoire. ....	6
3.2 Les dynamiques socio-démographiques .....	6
3.3 Synthèse et enjeux.....	7
4. NOTICE EXPLICATIVE DU PROJET	
4.1 Orientations .....	9
4.2 Justification des choix du PADD. ....	9
4.3 Évolution du PLU par rapport au précédent PADD.....	9
4.4 Bilan de la gestion de l'espace et objectifs de modération de la consommation.....	10
5. JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLU.....	10
5.1 Justification des dispositions du règlement applicables à toutes les zones.....	11
5.2 Délimitation et règlement des zones. ....	11
5.3 Justification des OAP. ....	12
5.4 Articulation du PLU avec les documents cadres .....	12
6. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE. ....	12
6.1 Cadre juridique de l'évaluation.....	12
6.2 Méthodologie. ....	12
6.3 Analyse thématique des incidences du PLU sur l'environnement. ....	12
6.4 Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées..	13
6.5 Évaluation des incidences du PLU sur les sites Natura 2000	13
6.6 Critères, indicateurs et modalités retenus.....	13
6.7 Articulation avec les documents supra communaux.....	14
6.8 Résumé non technique .....	14

## II –CONCLUSIONS et AVIS

## SOMMAIRE

<b>1- OBJECTIFS DU PROJET PRÉSENTÉ PAR LA COMMUNE</b>	<b>4</b>
1.1- Intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires et celles résultant, pour la commune, du contexte supra- communal.	
1.2- Accompagner et maîtriser le développement urbain de la commune.	
1.3- Préserver le cadre de vie et l'environnement.	
1.4- Développer toutes les activités économiques sur le territoire.	
<b>2- ORGANISATION et DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE</b>	<b>5</b>
2.1 Durée de l'enquête	
2.2 Désignation du commissaire enquêteur	
2-3 Permanences du commissaire enquêteur	
2.4 Information du public	
2.5 Expression du public	
2.6 Clôture de l'enquête	
2.7 Visites du site	
<b>3. COMPOSITION ET APPRÉCIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE DOSSIER</b>	<b>7</b>
3.1 Composition du dossier	
3.2 Appréciation du dossier	
<b>4. PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE</b>	<b>8</b>
<b>5. DEMANDE DE PROLONGATION D'ENQUÊTE</b>	<b>9</b>
<b>6. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DE LA RÉPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE, COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR</b>	<b>9</b>
<b>7. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR</b>	<b>14</b>
<b>8. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR</b>	<b>14</b>

ANNEXE 1 PROCES VERBAL DE SYNTHÈSE

ANNEXE 2 DEMANDE DE REPORT DE DATE LIMITE

ANNEXE 3 MÉMOIRE EN RÉPONSE DE LA MAIRIE DE LOCMARIA-GRAND-CHAMP

## 1 CONTEXTE GÉNÉRAL

### 1.1 Les quatre objectifs de la révision du PLU.

- Intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires et celles résultant, pour la commune, du contexte supra-communal.
- Accompagner et maîtriser le développement urbain de la commune.
- Préserver le cadre de vie et l'environnement
- Développer toutes les activités économiques sur le territoire

### 1.2 La situation géographique

La Commune de Locmaria-Grand-Champ est située dans le Morbihan, au Nord de Vannes.

### 1.3 La situation administrative

La commune de Locmaria-Grand-Champ fait partie de l'agglomération : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération qui comprend 34 communes à ce jour. Cet EPCI exerce ses compétences dans les domaines suivants :

Culture, Sports et loisirs, Eau et assainissement, Environnement, Tourisme, Solidarités, Déchets, Économie, Enseignement supérieur, Mobilité, Aménagement numérique, Habitat et urbanisme.

## 2 ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 2.1 Le milieu physique.

Dans le cadre de la démarche de révision de son PLU, la commune de Locmaria-Grand-Champ procède à la mise à jour de l'état initial de l'environnement réalisé lors de l'élaboration de son PLU. IL est réalisé à partir du recueil et de l'analyse des données existantes sur le territoire. Cette analyse s'effectue à partir du Porter à Connaissance de l'État, des études préalables existantes (inventaire, zones humides, schéma directeur, étude déplacement, recensements des arbres remarquables...), de recherches bibliographiques et de la consultation des acteurs et institutions locaux.

Il est présenté en 3 thèmes principaux :

L'environnement physique : le climat, la géologie, le relief, l'hydrologie.

L'environnement biologique : les zones humides, les boisements, les espaces naturels, les espèces protégées, la trame verte et bleue...

Les ressources, pollutions et nuisances, les risques.

### 2.2 Les ressources en eau et la gestion.

Les textes fondateurs de la politique en faveur de l'eau sont : la loi sur l'eau et ses décrets d'application, la directive cadre sur l'eau (DCE) et sa transposition dans la loi du 21 avril 2004, la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 qui renforce les objectifs des SDAGE et SAGE.

Le plan local d'urbanisme devra être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE, le SAGE et le SCoT.

### 2.3 Les risques majeurs.

Un risque majeur se caractérise par une probabilité extrêmement faible et des conséquences extrêmement graves car : Il met en jeu un grand nombre de personnes, Il occasionne des dommages importants et Il dépasse les capacités de réaction de la société.

Les différents types de risques majeurs, auxquels la population peut être exposée, sont regroupés en 3 grandes familles :

- Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts...)
- Les risques technologiques (risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, de transports de matières dangereuses...)
- Le risque Radon.

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Morbihan a été mis à jour en 2011.

La commune est concernée par : le risque sismique, le risque retrait-gonflement des argiles le risque de mouvement de terrain, le risque de tempête, le risque de feu de forêt, le risque d'inondation superficielle, le risque d'inondation par remontée de nappes et le risque lié au transport de matières dangereuses

### 2.4 Les nuisances et les pollutions.

Locmaria-Grand-Champ est concernée par la pollution sonore.

La D 767 qui traverse la commune ainsi que la zone qui s'étend sur 100m de part et d'autre de cette voie sont classées en catégorie 3. Cette marge de recul est affichée sur le plan des servitudes d'utilité publique.

Les compétences eau, assainissement, ordures ménagères y sont assurées par GMVA. L'inventaire national BASIAS recense 3 sites susceptibles de générer une pollution.

### 2.5 Le milieu naturel

*Les 3 statuts de protection des espaces sont :*

La protection par voie contractuelle ou conventionnelle

- Natura 2000 (ZSC et ZPS)
- Les Zones humides RAMSAR
- Le Parc Naturel Régional

La protection réglementaire

- La réserve Naturelle Nationale,
- L'arrêté Préfectoral de Protection de Biotope,
- La réserve biologique,
- Les sites Classés,
- Les sites Inscrits,
- Les réserves de chasse et de faune sauvage,
- Les réserves de pêche

- La protection par la maîtrise foncière
- Les Sites du Conservatoire du Littoral,
- Les Sites du Conservatoire d'Espaces Naturels,
- Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2.

*La commune de Locmaria-Grand-Champ est concernée par :*

- 2 ZNIEFF : ZNIEFF de type 1 (530002621), au Camp de Meucon et ZNIEFF de type 2 (530014743), aux Landes de Lanvaux.
- 25 kms de cours d'eau situés dans sa partie nord.
- 108 ha de zones humides soit 7,6% de son territoire (principalement des prairies et des bois humides).
- 392 ha de boisements soit environ 28% du territoire communal.
- Un maillage bocager important.
- La trame verte et bleue déclinée au niveau local.
- La lutte contre les espèces invasives ou nuisibles.

## 2.6 Les ressources énergétiques

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Bretagne a été mis en place en 2013. Pour 2020, il a fixé différents objectifs visant à réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles en développant les énergies renouvelables. La commune de Locmaria-Grand-Champ présente des caractéristiques favorables pour des installations photovoltaïques ou éoliennes.

## 3 TERRITOIRE ET POPULATION

### 3.1 L'organisation du territoire.

Les entités paysagères de la commune de Locmaria-Grand-Champ sont majoritairement à dominante agricoles ou naturelles. Les entités urbaines moins présentes sur l'ensemble du territoire se combinent parfois avec les 2 catégories précédentes.

Au fil du temps, l'urbanisation de la commune s'est principalement développée vers l'est, se rapprochant de la RD 767.

### 3.2 Les dynamiques socio-démographiques.

#### *Évolution de la population*

La commune a enregistré une croissance de population toujours en progression sur chaque période intercensitaire depuis 1975. La croissance a été modérée de 1982 à 1990. À partir de 1990, la commune enregistre une accélération de sa croissance démographique, d'abord mesurée de 1990 à 2006, puis très marquée de 2006 à 2016.

En 2016, la commune a atteint 1706 habitants réalisant un taux de croissance moyen de 5,09%.

*Mise à jour en matière de population et de logements*

	2016	2020	Croissance totale		TCAM
			En valeur absolue	En valeur relative	
Population	1706	1742	+36	+2,11%	+0,52%
Nombre de ménages	598	649	+51	+8,53%	+2,07%
Taille des ménages	2,9	2,7	-0,2	-6,9%	-1,77%
Indice de jeunesse	3,07	2,17		-29,32%	-8,31%
Indice d'évolution des générations	3,188	2,85		-10,60%	-2,76%
Nombre total de logements	638	704	+66	+10,34%	+2,49%
Nombre de résidences principales	588	646	+58	+9,86%	+2,38%
Part des résidences principales	92,2%	91,8%	-0,4 point	-0,43%	
Nombre de résidences secondaires	12	13	+1	+8,33%	+2,02%
Part des résidences secondaires	1,9%	1,8%	-0,1 point	-5,26%	
Nombre de logements vacants	38	45	+3	18,42%	+4,32%
Part des logements vacants	6%	6,4%	+0,4 point	+6,67%	

### 3.3 Synthèse et enjeux.

#### Les enjeux urbains :

- Mieux encadrer les possibilités en campagne afin de préserver les paysages et l'architecture traditionnelle des hameaux/villages.
- Limiter la consommation foncière par la voirie, le stationnement et les espaces verts dans les lotissements, en privilégiant les voies mixtes et en mutualisant les stationnements.
- Permettre la surélévation des bâtiments existants, autoriser un étage supplémentaire dans le bourg.
- Accompagner / encourager la rénovation énergétique, en limitant les freins réglementaires.
- Intégrer les capacités de densification du centre-bourg et des SDU, et les possibilités de changements de destination avant de programmer des extensions.
- Introduire plus de diversité architecturale dans les opérations d'ensemble (notamment les permis groupés) au moyen des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

#### Les enjeux liés aux déplacements :

- Faciliter l'accès aux transports en commun en campagne.
- Faciliter le covoiturage au départ du territoire, agrandir l'aire de Collec et aménager une aire à Pont du Loch.
- Améliorer les connexions piétonnes et cyclables, notamment avec les communes riveraines.

#### Les enjeux socio-démographiques et économiques :

- Échelonner l'accueil de ménages avec enfants ou en âge d'en avoir
- Échelonner l'accueil des nouveaux habitants afin d'en limiter l'impact sur la fréquentation des équipements (et leur besoin d'évolution, en particulier des écoles).

- Veille à avoir sur le desserrement des ménages dans la programmation logements si le rythme d'accueil diminue.
- Proposer une offre en logement différenciée pour répondre aux différents besoins de la population.
- Veille sur le taux de vacance.
- Accompagner le vieillissement de la population en offrant services, équipements et logements adaptés.
- Prévoir une mixité sociale et générationnelle dans les nouveaux quartiers.
- Accompagner les déplacements domicile-travail en facilitant le covoiturage.
- Pérenniser un socle de commerces de proximité / faciliter l'évolution des commerces en place
- Préserver l'espace agricole en limitant le mitage / favoriser les circuits courts ; réussir un développement urbain économe en foncier et compatible avec les exploitations
- Améliorer l'attractivités de la ZA.

**Les enjeux paysagers :**

- Lutter contre la banalisation des paysages :
  - En privilégiant les nouvelles constructions d'habitations dans le bourg.
  - En accompagnant les installations agricoles du point de vue de l'insertion paysagère.
- Permettre la rénovation du bâti présentant un intérêt patrimonial en campagne.



## 4 NOTICE EXPLICATIVE DU PROJET

### 4.1 Orientations

En révisant son Plan Local d'Urbanisme, Locmaria Grand-Champ souhaite se doter d'un document stratégique affichant le cap quant au devenir de la commune.

Le PADD s'oriente autour de quatre grands axes :

- Accompagner la croissance démographique en planifiant le développement urbain.
- Pérenniser et diversifier les activités économiques du territoire.
- Valoriser les patrimoines : naturel, paysager, bâti.
- Organiser les déplacements et privilégier un développement soutenable de la commune.

### 4.2 Justification des choix du PADD

Le projet couvre la période 2023-2034 inclus, soit 12 ans. Quels que soient le point de départ et le point d'arrivée, ce qui compte dans la démonstration qui suit est le rythme annuel.

La population estimée en 2022 est de 1758 habitants (contre 2026 estimée au PADD de 2014).

Pour la période 2023-2034, nous projetons une croissance de 1,6 par an soit moins que pour la période 2011-2016 mais plus que pour la période 2016-2020. Cette hypothèse de croissance permet d'envisager une population de 2130 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2034.

Étant donné que le nombre moyen d'occupants par ménage est estimé à environ 2,46 à échéance du PLU en 2034, et à 2,56 en moyenne sur la période, le nombre de logements à construire sur la période des 12 années serait de 209 soit environ 18 par an, ce qui est compatible avec les estimations du SCOT.

Quatre scénarios ont été étudiés, celui qui a été retenu table sur une réduction du taux de logements vacants permettant de le ramener à 5% à horizon du PLU.

En prenant en compte un taux de desserrement de 0,7% par an, la production de 17 logements par an, et le maintien du taux de résidences secondaires à 1,125% du parc total, la commune a fait le choix lors d'un débat complémentaire de PADD de revoir à la hausse la production annuelle en intégrant un logement supplémentaire par an, et de calibrer le PLU sur 12 années (correspondant à 2 mandats électoraux).

### 4.3 Évolution du PLU par rapport au précédent PADD

D'une manière générale, les objectifs portés par les orientations du PADD de 2014 ont été globalement atteints. Le développement urbain s'est opéré prioritairement en continuité du bourg et en renouvellement urbain, avec la création d'un vrai cœur de bourg. La typologie de logements a été largement diversifiée : maison familiale, logements en collectif, logements locatifs sociaux. Quelques constructions nouvelles ont été réalisées dans les hameaux/villages. De nombreux équipements ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : maison familiale, salle polyvalente et salle multisports, doublement de l'école, création d'un restaurant scolaire, halle multi-fonctions place de la voile, station d'épuration.

#### 4.4 Bilan de la gestion de l'espace et objectifs de modération de la consommation.

Comme le rappelle le code, dont les obligations ont été renforcées depuis la promulgation de la Loi Climat et résilience d'août 2021, la réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers est primordiale.

Tout en prenant en compte les objectifs du SCoT, le PLU de Locmaria Grand-Champ a porté une attention particulière depuis le début de la révision à la gestion de l'espace. Il se veut économe en espace et assure une bonne gestion du foncier.

La commune a ainsi identifié prioritairement son potentiel en densification du bourg et des secteurs déjà urbanisés de Talhouët, Kerhervé, et Botcalpir.

C'est seulement après déduction du potentiel en densification du bourg, des secteurs déjà urbanisés, et des changements de destination (le tout s'élevant à un total de 93 logements) qu'elle a défini le nombre de logements à réaliser en extension, soit 120 logements sur 5,5ha au maximum, dans le respect du SCoT et pour les 12 années à venir.

La nouvelle consommation foncière totale prévue à horizon du PLU, de 12 hectares en 12 ans correspond dès lors à une réduction de la consommation foncière de 59%. Cet effort est d'autant plus important qu'il est mesuré à l'échelle de la période 2023-2034 quand la loi Climat et Résilience ne l'intègre que jusqu'en 2031.

## 5 JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLU

### 5.1 Justification des dispositions du règlement applicables à toutes les zones

- Les définitions et règles générales relatives à la destination des constructions, à l'usage des sols et aux natures d'activités relèvent du lexique national de l'urbanisme ou sont propres au PLU. Un périmètre de centralité commerciale est défini dans le centre Bourg.
- En cohérence avec le PLH de GMVA, la production de logements sociaux est réglementée sur la base d'un pourcentage de 20% pour les programmes d'au moins 10 logements.
- Des marges de recul sont fixées le long des routes départementales et autour des constructions agricoles.
- Le principe général des stationnements est la prise en charge des besoins sur la parcelle.
- Le projet de PLU ne justifie pas de la nécessité de mettre en place des emplacements réservés.
- Les éléments de petit patrimoine protégés et les bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination sont identifiés.
- Un inventaire des zones humides a été réalisé en 2011. L'ensemble des bois inventoriés sont protégés à l'exception de ceux positionnés au sein du camp militaire.

## 5.2 Délimitation des zones

ZONE	DEFINITION	SURFACE (HA)
Ua	Zone urbaine centrale	6,63
Ub	Zone urbaine à dominante résidentielle	36,55
Uc	Secteurs déjà urbanisés en campagne	14,86
Ue	Secteur accueillant des équipements publics	6,22
Ui	Secteur d'accueil des activités secondaires et tertiaires	11,27
<b>TOTAL zones U</b>		<b>75,53</b>
1AU	Secteurs d'urbanisation future à court terme à vocation dominante résidentielle	6,24
2AUi	Secteur d'urbanisation future à long terme à vocation économique	2,92
<b>TOTAL zones AU</b>		<b>9,16</b>
Aa	Espace agricole	742,77
Ab	Espace agricole strict	7,85
Na	Sites, milieux naturels et paysages à préserver	282,40
Nm	Camp militaire	276,61
<b>TOTAL zones A et N protégées</b>		<b>1 309,63</b>
Ne	Zone d'accueil d'équipements compatibles avec la vocation naturelle (STECAL)	5,00
Npv	Zone naturelle destinée à la production photovoltaïque (STECAL)	7,29
Nht	Secteur destiné à la réhabilitation et la valorisation du château de Coët Candec (STECAL)	3,34
<b>TOTAL (STECAL) à vocation d'activités</b>		<b>15,63</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1410</b>

### 5.3 Les OAP

Quatre OAP Thématiques : Gestion des eaux pluviales 1 et 2, Biodiversité et trame verte et bleue et Architecture patrimoniale.

Neuf OAP sectorielles (6 en zones U et 3 en zone AU) précisent les conditions d'aménagement et de programmation.

### 5.4 Articulation du PLU avec les documents cadres

Le SCOT de GMVA approuvé le 13 février 2020 comporte 9 grandes orientations, le projet de PLU doit être compatible avec les objectifs qui y sont développés.

## 6. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### 6.1 Cadre juridique

La procédure de révision du PLU de Locmaria-Grand-Champ rentre dans le cadre de l'évaluation environnementale systématique.

### 6.2 Méthodologie

Deux grands types d'incidences sont à étudier, les incidences directes et indirectes, positives et négatives. En cas d'incidences négatives, des mesures sont mises en place dans le cadre du projet de PLU pour éviter, réduire, ou compenser les incidences. L'évaluation environnementale se construit depuis l'état initial de l'environnement jusqu'à l'arrêt du PLU. Des indicateurs sont proposés pour suivre les évolutions.

### 6.3 Analyse thématique des incidences

Les principales thématiques analysées dans l'état initial de l'environnement :

- Milieux naturels et biodiversité : la trame verte et bleue
- Espaces agricoles
- Foncier
- Eau (cours d'eau, eau potable, eaux usées, eaux pluviales)
- Cadre de vie, paysages et patrimoine
- Climat, air, et énergie
- Risques naturels et technologiques
- Nuisances sonores
- Déchets.

#### 6.4 Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées

Il s'agit essentiellement des 7 secteurs bénéficiant d'une OAP.

- Quatre secteurs en zonage U

1. Rue du château 0,35 ha
2. Rue de la Bourdonnaye 0,24 ha
3. Rue St Eloi 0,18 ha
4. Collec 0,14 ha

Ces secteurs bénéficient d'une densité minimum de 20 logements à l'ha et des mesures ERC sur les thématiques suivantes:

- Cadre de vie, paysage et patrimoine
- Patrimoine naturel, TVB et nature ordinaire
- Consommation d'espace et occupation du sol
- Gestion de l'eau
- Risques, nuisances et déchets
- Adaptabilité au changement climatique (mobilité-Energie).

- Trois secteurs en zonage AU

1. Secteur AU1 nord-ouest du bourg 0,33 ha
2. Secteur AU2 sud-ouest du bourg 2,77 ha
3. Secteur AU3 sud du bourg 2,5 ha

Ces secteurs bénéficient d'une densité minimum de 20 ou 21 logements à l'ha et des mesures ERC sur les mêmes thématiques que celles du secteur U.

#### 6.5 Évaluation des incidences du PLU sur les sites Natura 2000

Aucun site Natura 2000 sur la commune de Locmaria Grand-champ.

#### 6.6 Critères, indicateurs et modalités retenues

Afin d'évaluer les incidences réelles du PLU sur son environnement direct et indirect, la commune met en place un dispositif de suivi et d'évaluation des effets de la mise en œuvre de son projet.

Les indicateurs ont pour thématiques :

- Évolution de la surface boisée
- Évolution du maillage bocager
- Évolution du réseau hydrographique
- Évolution de la superficie des zones humides
- Préservation et valorisation des milieux agricoles
- Consommation foncière
- Vulnérabilité vis-à-vis des risques naturels et technologiques
- Production et traitement des eaux usées
- Consommation et production d'énergie

## 6.7 Articulation avec les documents supra communaux

**Le SCOT** du 13 février 2020 définit les grandes orientations sur les thématiques tels que l'habitat, le développement économique, les transports ... en respectant les principes du développement durable.

Pour la commune de Locmaria Grand-Champ, le SCOT fixe un objectif de consommation foncière maximum de 8 ha en extension avec une densité de 20 logements par ha. Cela représente une production de 17 logements en moyenne par an, soit un total de 204 sur 12ans.

**Le PDU** pour la période 2020-2029 fixe les objectifs suivants :

- Engager une politique cyclable ambitieuse
- Optimiser les transports collectifs urbains et interurbains
- Encourager et poursuivre les actions en faveur de l'intermodalité
- Mettre en valeur un plan de mobilité touristique à l'échelle du territoire
- Communiquer sur les mobilités alternatives
- S'engager dans l'innovation

**Le PLH** pour la période 2019-2024 vise à répondre aux besoins de logements. Pour la commune, ces besoins sont estimés à 102 logements pour la période, soit 17 logements par an.

**Le PCAET** du 13 février 2020 qui a pour ambition de réinterroger les processus d'aménagement face au changement climatique.

**Le SDAGE** 2022-2027 du bassin Loire Bretagne et **le SAGE** Golfe du Morbihan.

- Principales thématiques :
- Les cours d'eau
- Les milieux aquatiques et les zones humides
- Les espèces invasives
- La réduction de la pollution, la qualité de l'eau, la lutte contre les nitrates
- L'assainissement
- Les ressources et la qualité de l'eau

## 6.8 Résumé non technique

Il est composé de 2 parties :

1. L'état initial de l'environnement, le diagnostic et les enjeux.
2. Les incidences du projet de PLU (présentées par thèmes)

Les thèmes présentés sont :

- La trame verte et bleue, les milieux naturels. Les espaces agricoles.
- La consommation foncière, l'eau potable, l'assainissement.
- Le Climat, air et énergie
- Les paysages. Le patrimoine
- Les Risques. Les nuisances sonores.

Pour la majorité des thèmes, des indicateurs de suivi sont proposés.

Une approche spatialisée est présentée proposant un zoom sur le centre de la commune qui comprend les OAP du projet de PLU.